



11 décembre 2024

Reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Nairobi, 29 et 30 mai 2025

Notification de la Directrice exécutive

I. Informations générales à l'intention des États Membres

1. Dans la résolution 73/239 qu'elle a adoptée le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de le remplacer par une Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), à composition universelle.
2. Conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu sa première session du 27 au 31 mai 2019, lors de laquelle elle a adopté son Règlement intérieur.
3. L'article 2 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée d'ONU-Habitat est un organe intergouvernemental à participation universelle qui tient, tous les quatre ans, une session de cinq jours à Nairobi en vue d'entreprendre, entre autres, les tâches suivantes : définir les principales questions et les domaines prioritaires qui doivent être abordés dans les travaux normatifs et directifs d'ONU-Habitat ; adopter des résolutions, des déclarations, des recommandations, des décisions, des rapports et d'autres documents concernant des perspectives stratégiques et des orientations en matière politique, conformément à son mandat ; examiner et approuver le plan stratégique d'ONU-Habitat, qui sera établi par son Conseil exécutif.
4. En conséquence, la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue du 5 au 9 juin 2023. Lors de cette session, l'Assemblée a décidé, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, d'ajourner sa deuxième session ordinaire et de la reprendre pour une durée de deux jours, les 29 et 30 mai 2025, afin d'aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
5. Lors de sa deuxième session ajournée, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté les textes suivants :

| <i>Résolution</i> | <i>Titre</i> |
|-------------------|---|
| 2/1 | Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes |
| 2/2 | Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030 |
| 2/3 | Journée mondiale du nettoyage |
| 2/4 | Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale |
| 2/5 | Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques |
| 2/6 | Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales |
| 2/7 | Un logement convenable pour tous |
| 2/8 | Planification urbaine et infrastructures durables |
| 2/9 | Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise |
| 2/10 | Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains |

| <i>Décision</i> | <i>Titre</i> |
|--------------------|---|
| 2/1 | Prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025 |
| 2/2 | Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| 2/3 | Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| 2/4 | Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| 2/5 | Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| <i>Déclaration</i> | <i>Titre</i> |
| | Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales |

6. Le rapport de la deuxième session ajournée (A/79/8), les 10 résolutions adoptées lors de la deuxième session ajournée et le compte rendu de cette session (HSP/HA.2/11/Rev.1), qui contient également les décisions adoptées, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/post-session-documents-of-the-second-session-of-the-united-nations-habitat-assembly>.

II. Dates, lieu, ordre du jour provisoire et participation

7. Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur et à la décision 2/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la présente notification vise à informer les États Membres que la reprise de la deuxième session de l'Assemblée se tiendra au siège d'ONU-Habitat à Nairobi les 29 et 30 mai 2025.

8. L'ordre du jour provisoire de la reprise de la deuxième session, tel qu'il figure dans le document HSP/HA.2/12, est présenté à l'annexe I de la présente notification.

9. L'ordre du jour provisoire, qui est basé sur la décision 2/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, a été examiné par le Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès d'ONU-Habitat lors de sa réunion du 2 septembre 2024 et recommandé au Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat pour examen.

10. Les documents de fond de la session seront publiés au plus tard le 17 avril 2025, soit au moins 42 jours avant la session, conformément au paragraphe 3 de l'article 30 du Règlement intérieur.

11. L'ouverture de la session est prévue le jeudi 29 mai 2025, à 10 heures.

12. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les personnes suivantes sont censées participer aux sessions de l'Assemblée :

- a) Tous les États Membres de l'ONU ;
- b) Les président(e)s des organes intersessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le cas échéant ;
- c) Les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations connexes et les autres organes des Nations Unies ;
- d) Les entités, organisations intergouvernementales et autres organisations visées à l'article 66 ;
- e) Les organisations visées aux articles 67 et 68 et les autres parties prenantes concernées.

13. La présente notification est donc spécifiquement adressée aux entités susmentionnées, conformément à l'article 8 du Règlement intérieur.

III. Principales questions à l'examen

14. La reprise de la deuxième session a pour objectif principal d'achever les travaux inachevés de la deuxième session ajournée de juin 2023. Les principales questions sont donc les suivantes :

- a) Examen et approbation éventuelle du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 ;
- b) Examen et approbation éventuelle du projet de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes, conformément à la résolution 2/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- c) Examen et adoption éventuelle du projet de politique d'association des parties prenantes d'ONU-Habitat, conformément à la décision 2/4 de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- d) Élection des 36 membres du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, pour une période de quatre ans ;
- e) Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat, pour une période de quatre ans.

IV. Bureau

15. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur, le Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat sera composé d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se) élu(e)s par rotation parmi les groupes régionaux d'États, dans le respect du principe de la répartition géographique équitable.

16. Conformément à la décision 2/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les membres du Bureau élus lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en 2019, resteront en fonction jusqu'à la réunion finale de la reprise de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

A. Composition actuelle du Bureau

17. La composition du Bureau, qui présidera la reprise de la deuxième session, est actuellement la suivante :

| | |
|----------------------|--|
| Président(e) : | Mexique (États d'Amérique latine et des Caraïbes) |
| Vice-Président(e)s : | Ghana (États d'Afrique) |
| | Allemagne (États d'Europe occidentale et autres États) |
| | Pologne (États d'Europe orientale) |
| Rapporteur(se) : | Chine (États d'Asie et du Pacifique) |

B. Composition du prochain Bureau

18. La répartition géographique des membres du prochain Bureau, qui seront élus lors de la dernière réunion de la reprise de la deuxième session pour un mandat de quatre ans, est la suivante :

| | |
|----------------------|--|
| Président(e) : | États d'Asie et du Pacifique |
| Vice-Président(e)s : | États d'Afrique |
| | États d'Europe occidentale et autres États |
| | États d'Europe orientale |
| Rapporteur(se) : | États d'Amérique latine et des Caraïbes |

19. Comme le prévoit l'article 18 du Règlement intérieur, les cinq membres du Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s feront conjointement office de vice-président(e)s supplémentaires du Bureau de l'Assemblée.

20. À titre d'information, la composition actuelle des bureaux des organes directeurs d'ONU-Habitat peut être consultée à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/governance/un-habitat-assembly#Governance-UNHabitatAssembly-compositionofthebureau>.

V. Troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

21. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentant(e)s permanent(e)s, composé de tous les représentant(e)s permanent(e)s des États Membres de l'ONU et des membres des institutions spécialisées des Nations Unies accréditées auprès d'ONU-Habitat, se réunit deux fois tous les quatre ans : une fois avant chaque session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de cette session, et une fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau.
22. En conséquence, et sur la base de la recommandation faite par le Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s à sa réunion du 2 septembre 2024, la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s est prévue du 26 au 28 mai 2025, immédiatement avant la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
23. Conformément à la recommandation du Bureau, la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s servira de réunion préparatoire à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et couvrira en outre des éléments d'un examen à mi-parcours de haut niveau dans le cadre des efforts visant à aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
24. L'ordre du jour provisoire de la troisième réunion à composition non limitée, tel que recommandé par le Bureau, qui figure dans le document HSP/OÉCPR.2025/1, est reproduit à l'annexe II de la présente notification.
25. Les documents de fond de la réunion seront publiés au plus tard le 14 avril 2025, soit 42 jours avant le début de la réunion, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

VI. Renseignements complémentaires

26. Des renseignements complémentaires sur la reprise de la deuxième session, y compris les modalités d'organisation, le programme et l'inscription à la session, seront communiqués en temps utile. Toutes les informations et la documentation pertinentes seront disponibles sur le site Web d'ONU-Habitat aux adresses suivantes : <https://unhabitat.org/governance/un-habitat-assembly> et <https://unhabitat.org/governance/un-habitat-assembly/resumed-second-session-2025>.
27. Toutes les communications relatives à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée de l'ONU-Habitat doivent être adressées à :

Chris Mensah
Secrétariat des organes directeurs
Adresse électronique : unhabitat-sgb@un.org

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains, qui se tiendra les 29 et 30 mai 2025

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
4. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Plan stratégique pour la période 2026-2029.
7. Adoption des textes issus de la session.
8. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.

Annexe II

Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième réunion à composition non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui se tiendra du 26 au 28 mai 2025

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Questions d'organisation ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
 2. Adoption du rapport du Comité des représentant(e)s permanent(e)s sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée.
 3. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
 4. Rapport de la douzième session du Forum urbain mondial et préparatifs de la treizième session.
 5. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session ajournée.
 6. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
 - a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025, y compris son examen à mi-parcours ;
 - b) État d'avancement de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 par le Conseil exécutif.
 7. Examen de l'état des préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 8. Élaboration des projets de texte issus de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la troisième session.
 9. Élection des membres du Bureau.
 10. Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
 11. Questions diverses.
 12. Clôture de la réunion.
-